



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-030222-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2022
--	--

L'an deux mille vingt-deux, le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 26 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice 29

Nombre de conseillers présents 20

Nombre de conseillers votants 28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER, M. Eric DELHOMMAIS, Adjoints,

Mme Odette KELLOGG, M. Alain BERTRAM, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, Mme Aurélie PROUIN, M. Sébastien HARAULT, M. Jean-François LEBOURG, M. Maxime FUSEAU, M. Simon CADOREL, M. Jacques TOUPIN, M. Guiseppe PETITTO, Mme Nora ZENATI, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Nathalie BERTON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Jacques MOUROT, M. Didier DAVID, Mme Dominique GENTY, Mme Madalena AFONSO, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Flore MASSICARD,

Ont donné pouvoir :

Mme Nathalie BERTON	à Mme Sylvie QUENEAU
Mme Delphine COSSON	à M. Jean-Pierre PAUL
M. Jean-Jacques MOUROT	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Didier DAVID	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Dominique GENTY	à Mme Myriam BARTHELEMY
Mme Madalena AFONSO	à Mme Maryse ROUSSEAU
M. Pascal SIMON	à M. Patrice GARNIER
Mme Flore MASSICARD	à Mme Nora ZENATI

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 10 décembre 2021 au 21 janvier 2022. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Démission de Madame Delphine COSSON, 7^{ème} Adjointe : Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **DE SUPPRIMER** le poste de huitième adjoint au Maire de la Commune d'Esvres-sur-Indre et donc de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire.

- **DE FIXER** à SEPT le nombre d'adjoints au Maire de la Commune d'Esvres-sur-Indre

2. Démission de Madame Delphine COSSON, 7^{ème} Adjointe : Modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** de procéder à la modification du tableau du Conseil Municipal comme suit :

-Madame Delphine COSSON occupera le dernier rang dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

-Monsieur Jean-Jacques MOUROT, 8^{ème} Adjoint, est promu d'un rang et devient donc 7^{ème} Adjoint dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal

3. Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 contre:

-**DECIDE** de fixer les indemnités de fonction des membres élus comme suit :

Fonction	Délégations	Taux théorique maximum en % de l'indice 1027	Taux en % de l'indice 1027
Maire	---	55	55
1 ^{er} Adjoint	Finances/affaires scolaires	22	22
2 ^{ème} Adjoint	Affaires sociales	22	22
3 ^{ème} Adjoint	Monde associatif	22	22
4 ^{ème} Adjoint	Environnement, Patrimoine, Voies douces	22	22
5 ^{ème} Adjoint	Culture et manifestations	22	22
6 ^{ème} Adjoint	Economie, commerce et sécurité	22	22
7 ^{ème} Adjoint	Voirie et entretien des bâtiments communaux	22	22

-**FIXE** la date d'effet des indemnités de Monsieur le Maire, des adjoints au 1^{er} février 2022,

-**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

FINANCES LOCALES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 1 contre et 3 abstentions :

-**PREND** acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022 joint à la présente délibération,

-**PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire consécutif à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2022.

5. Autorisation Budgétaire Spéciale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **VOTE** l'autorisation budgétaire spéciale selon le tableau joint en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LE BRONEC-1^{ère} Adjointe jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits votés ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Annexe : Ouverture de Crédits votée par le Conseil Municipal

DEPENSES	Crédits votés au BP 2021 (a)	RAR 2020 inscrits au BP 2021 (crédits reportés) (b)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2021 (c)	Crédits ouverts totaux (a+b+c)	Montant total à prendre en compte (d=a+c)	Montant maximal de crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT (e=d/4)	Proposition ouverture de crédits au titre de l'autorisation budgétaire spéciale	Montant voté par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
Opération 389 6 Rue de Tours	- €	862,00 €	- €	862,00 €	- €	- €	- €	- €
Opération 396 Centre Technique Municipal	30 500,00 €	12 486,00 €	35 000,00 €	77 986,00 €	65 500,00 €	16 375,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Opération 400 Rue du Vallon	- €	37 865,60 €	416,26 €	38 281,86 €	416,26 €	104,07 €	- €	- €
Opération 402 Espace Culturel Esvrien (Gérée en APCP)	6 718,46 €	- €	- €	6 718,46 €	6 718,46 €	1 679,62 €		
Opération 404 Rue de Tours (Gérée en APCP)	74 661,01 €	- €	30 000,00 €	44 661,01 €	44 661,01 €	11 165,25 €		
Opération 407 Vestiaires du Gymnase (Gérée en APCP)	916 641,12 €	- €	23 171,64 €	939 812,76 €	939 812,76 €	234 953,19 €		
Opération 408 Voies Douces (Gérée en APCP)	461 257,50 €	- €	273 268,00 €	187 989,50 €	187 989,50 €	46 997,38 €		
Opération 409 Rue de Tours le Pavillon (Gérée en APCP)	514 296,80 €	- €	125 000,00 €	639 296,80 €	639 296,80 €	159 824,20 €		
Opération 410 Aire de jeux (Gérée en APCP)	195 734,85 €	- €	- €	195 734,85 €	195 734,85 €	48 933,71 €		
Opération 411 Salle des Fêtes	4 060,00 €	2 908,93 €	- €	6 968,93 €	4 060,00 €	1 015,00 €	- €	- €
Opération 412 Aménagement des bords de l'Indre (Gérée en APCP)	108 270,00 €	- €	- €	108 270,00 €	108 270,00 €	27 067,50 €		
Opération 413 Ecole Maternelle les Sources	54 869,84 €	2 761,36 €	6 906,00 €	50 725,20 €	47 963,84 €	11 990,96 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Opération 414 Ecole Primaire J BOURREAU	83 250,00 €	29 783,19 €	15 408,87 €	128 442,06 €	98 658,87 €	24 664,72 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération 415 Restaurant Scolaire	113 500,00 €	3 439,20 €	100 000,00 €	16 939,20 €	13 500,00 €	3 375,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Opération 416 Aménagements urbains (Gérée en APCP)	68 348,00 €	- €	- €	68 348,00 €	68 348,00 €	17 087,00 €		
Opération 417 Espace fitness	- €	78 205,34 €	6 300,00 €	84 505,34 €	6 300,00 €	1 575,00 €		
Opération 418 Sécurité	20 000,00 €	20 784,00 €	5 100,00 €	35 684,00 €	14 900,00 €	3 725,00 €		
Opération 419 Skate parc	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €	300 000,00 €	75 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération 420 Plateau sportif (Gérée en APCP)	100 000,00 €	- €	300 086,89 €	400 086,89 €	400 086,89 €	100 021,72 €		
Opération 421 Eclairage public (Gérée en APCP)	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	85 000,00 €	22 266,00 €	11 808,00 €	119 074,00 €	96 808,00 €	24 202,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	135 000,00 €	58 369,83 €	30 000,00 €	163 369,83 €	105 000,00 €	26 250,00 €		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 217 235,00 €	405 037,11 €	41 510,86 €	1 663 782,97 €	1 258 745,86 €	314 686,47 €	314 000,00 €	314 000,00 €
Chapitre 10	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €		
Total	4 509 342,58 €	674 768,56 €	123 428,52 €	5 307 539,66 €	4 632 771,10 €	1 158 192,78 €	402 000,00 €	402 000,00 €

6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°10 du budget général pour l'opération n°402 – Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°402 – Réhabilitation de l'Espace Culturel Esvrien :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements								Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Articles	Libellé	Montant
10	402	Espace culturel	644 780,42	193,31	31 092,05	520 543,41	53 301,69	0,00	0,00	0,00	6 718,46	2313	Construction	611 848,92
							32 931,50					2315	Installations	32 931,50
														-
		DEPENSES	644 780,42	193,31	31 092,05	520 543,41	86 233,19	0,00	0,00	0,00	6 718,46			644 780,42
														-
						73 634,00	126 366,00	0,00	0,00			1341	DETR	200 000,00
					310 000,00			0,00	0,00			1641	EMPRUNT	310 000,00
									0,00	0,00	6 718,46	021	AUTOFIN	134 780,42
		RECETTES	644 780,42	0,00	310 000,00	73 634,00	126 366,00	0,00	0,00	0,00	6 718,46			644 780,42

7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°11 du budget général pour l'opération n°404 – Rue de Tours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°404 – Rue de Tours comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements								Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Articles	Libellé	Montant
11	404	Aménagement de la Rue de Tours	1 379 138,99	35 706,72	45 516,96	907 130,25	106 430,75	0,00	0,00	50 000,00	0,00	2315	Voirie	1 144 784,68
							42 399,06	166 955,25	0,00	0,00	25 000,00	2041582	Subvention d'équipement versée	234 354,31
		DEPENSES	1 379 138,99	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	166 955,25	0,00	50 000,00	25 000,00			1 379 138,99
						750 000,00						1641	EMPRUNT	750 000,00
				35 706,72	45 516,96	157 130,25	148 829,81	166 955,25	0,00	50 000,00	25 000,00	021	AUTOFIN	629 138,99
		RECETTES	1 379 138,99	35 706,72	45 516,96	907 130,25	148 829,81	166 955,25	0,00	50 000,00	25 000,00			1 379 138,99

8. Autorisation de programme et crédits de paiement n°12 du budget général pour l'opération n°407 – Vestiaires du Gymnase

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions:

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**VU** la délibération N°de050418-06 du 05 avril 2018 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Aménagements des vestiaires du Gymnase,

-**DECIDE** d'ajuster le montant des crédits de paiement de l'opération n°407 – Vestiaire du Gymnase comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiement						Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	articles	Libellé	Montant
12	407	Vestiaires	1 269 754,40	125,98	2 580,00	25 516,22	267 136,68	824 395,52	150 000,00	2313	Construction	1 269 754,40
		du gymnase										-
												-
		DEPENSES	1 269 754,40	125,98	2 580,00	25 516,22	267 136,68	824 395,52	150 000,00			1 269 754,40
							30 000,00	70 000,00	0,00	1323	F2D	100 000,00
							75 133,62	0,00	175 311,78	1341	DETR	250 445,40
				125,98	2 580,00	25 516,22	162 003,06	754 395,52	-25 311,78	021	AUTOFIN	919 309,00
		RECETTES	1 269 754,40	125,98	2 580,00	25 516,22	267 136,68	824 395,52	150 000,00			1 269 754,40

9. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions:

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**VU** la délibération N°de121218-03 du 12 décembre 2018 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Aménagements de Voies Douces,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements de Voies Douces comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements						Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Articles	Libellé	Montant
13	408	Aménagement de Voies Douces	1 173 428,86	6 180,00	347 625,54	131 828,98	45 302,22	434 756,98	100 000,00	2315	Voirie	1 065 693,72
					10 208,47	11 625,03	45 284,14	15 243,02		2041582	Subvention d'équipement versée	82 360,66
							1 032,00			2121	Plantations d'arbres et arbustes	1 032,00
					18 741,60	5 600,88				2128	Autres aménagements	24 342,48
DEPENSES			1 173 428,86	6 180,00	376 575,61	149 054,89	91 618,36	450 000,00	100 000,00			1 173 428,86
										1641	EMPRUNT	
				6 180,00	376 575,61	149 054,89	91 618,36	450 000,00	100 000,00	021	AUTOFIN	1 173 428,86
RECETTES			1 173 428,86	6 180,00	376 575,61	149 054,89	91 618,36	450 000,00	100 000,00			1 173 428,86

10. Autorisation de programme et crédits de paiement n°14 du budget général pour l'opération n°412 – Aménagement des Bords de l'Indre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°412 – Aménagement des bords de l'Indre :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements			
		Description	Montant	2019	2020	2021	2022	2023	articles	Libellé	Montant	
14	412	Aménagement des bords de l'Indre	532 011,40	0,00					2128	Installations	-	
					81 886,20	50 125,20	250 000,00	150 000,00	2312	Agencements	532 011,40	
DEPENSES			532 011,40	0,00	81 886,20	50 125,20	250 000,00	150 000,00			532 011,40	
										1641	EMPRUNT	-
				0,00	81 886,20	50 125,20	250 000,00	150 000,00	021	AUTOFIN	532 011,40	
RECETTES			532 011,40	0,00	81 886,20	50 125,20	250 000,00	150 000,00			532 011,40	

11. Autorisation de programme et crédits de paiement n°15 du budget général pour l'opération n°401 – Aménagement de la Gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°401 – Aménagement de la Gare :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	2021	2022	2023	articles	Libellé	Montant
15	401	Aménagement de la Gare	100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	90 000,00	2313	Constructions	100 000,00
		DEPENSES	100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	90 000,00			100 000,00
									1641	EMPRUNT	
				0,00	0,00	0,00	10 000,00	90 000,00	021	AUTOFIN	100 000,00
		RECETTES	100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	90 000,00			100 000,00

12. Autorisation de programme et crédits de paiement n°16 du budget général pour l'opération n°410 – Création d'une aire de jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°410 – Création d'une Aire de jeux :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements				Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	2021	2022	articles	Libellé	Montant
16	410	Aménagement d'une aire de jeux	469 948,64	0,00	274 265,15	170 683,49	25 000,00	2313	Constructions	469 948,64
		DEPENSES	469 948,64	0,00	274 265,15	170 683,49	25 000,00			469 948,64
					18 160,00	42 374,00		1323	F2D	60 534,00
				0,00	256 105,15	128 309,49	25 000,00	021	AUTOFIN	409 414,64
		RECETTES	469 948,64	0,00	274 265,15	170 683,49	25 000,00			469 948,64

13 Autorisation de programme et crédits de paiement n°17 du budget général pour l'opération n°416 – Aménagements urbains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°416 – Aménagements urbains :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements				Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2019	2020	2021	2022	Articles	Libellé	Montant
17	416	Aménagements urbains	213 978,57	1 878,00				2031	Frais d'étude	1 878,00
					78 937,16	0,00	30 000,00	2151	Réseaux de voirie	108 937,16
				5 890,74	16 548,00	30 708,00	30 000,00	2152	Installations de voirie	83 146,74
				2 247,96				2184	Mobilier	2 247,96
				17 395,70	373,01			2188	Autres immobilisations	17 768,71
		DEPENSES	213 978,57	27 412,40	95 858,17	30 708,00	60 000,00			213 978,57
				27 412,40	95 858,17	30 708,00	60 000,00	1641	EMPRUNT	
								021	AUTOFIN	213 978,57
		RECETTES	213 978,57	27 412,40	95 858,17	30 708,00	60 000,00			213 978,57

**14 Autorisation de programme et crédits de paiement n°18 du budget général pour l'opération n°409 –
Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit le Pavillon**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**VU** la délibération N°de-261120-09 du 26 novembre 2020 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération de Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon,

-**DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°409 – Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2020	2021	2022	articles	Libellé	Montant
18	409	Le Pavillon	659 268,74	703,20	310 407,51	300 000,00	2315	Installations	611 110,71
					18 158,03	30 000,00	2041582	Bâtiments et installations	48 158,03
		DEPENSES	659 268,74	703,20	328 565,54	330 000,00			659 268,74
							1641	EMPRUNT	
				703,20	328 565,54	330 000,00	021	AUTOFIN	659 268,74
		RECETTES	659 268,74	703,20	328 565,54	330 000,00			659 268,74

**15 Autorisation de programme et crédits de paiement n°19 du budget général pour l'opération n°421 –
Eclairage public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-**VU** la délibération N°de-211021-09 du 21 octobre 2021 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Eclairage public,

-DECIDE d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°421 – Eclairage public :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	articles	Libellé	Montant
19	421	Eclairage public	400 000,00	0,00	140 000,00	100 000,00	100 000,00	60 000,00	2041582	Bâtiments et installations	400 000,00
											-
											-
		DEPENSES	400 000,00	0,00	140 000,00	100 000,00	100 000,00	60 000,00			400 000,00
				0,00	140 000,00	100 000,00	100 000,00	60 000,00	021	AUTOFIN	400 000,00
		RECETTES	400 000,00	0,00	140 000,00	100 000,00	100 000,00	60 000,00			400 000,00

16 Autorisation de programme et crédits de paiement n°20 du budget général pour l'opération n°420 – Aménagement plateau sportif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions :

-VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-VU la délibération N°de-151221-06 du 15 décembre 2021 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Aménagement du plateau sportif,

-DECIDE d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'APCP de l'opération n°420 – Aménagement plateau sportif comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements			Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2021	2022	2023	Articles	Libellé	Montant
20	420	Aménagement plateau sportif	110 000,00	0,00	60 000,00	50 000,00	2315	Installations, matériel et outillage technique	110 000,00
		DEPENSES	110 000,00	0,00	60 000,00	50 000,00			110 000,00
				0,00	60 000,00	50 000,00	021	AUTOFIN	110 000,00
		RECETTES	110 000,00	0,00	60 000,00	50 000,00			110 000,00

17 Autorisation de programme et crédits de paiement n°21 du budget général pour l'opération n°422 – Construction d'une salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions :

-VU l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

-DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération 422 Construction d'une salle polyvalente comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2022	2023	articles	Libellé	Montant
21	422	Construction d'une salle polyvalente	50 000,00	50 000,00	0,00	2031	Frais d'études	50 000,00
DEPENSES			50 000,00	50 000,00	0,00			50 000,00
				50 000,00	0,00	021	AUTOFIN	50 000,00
RECETTES			50 000,00	50 000,00	0,00			50 000,00

18 Remboursement d'une paire de lunettes à un agent communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 abstention :

-AUTORISE le paiement de la somme de 208,31€ à M. Dominique COMMENCAIS

-DIT que les crédits sont inscrits au budget

19 Subvention exceptionnelle à la ville de Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€ pour soutenir la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil,

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

FONCTION PUBLIQUE

20 Convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE la convention cadre relative à la mise en place de formations mutualisées avec la CCTVI, étant entendu :

- Que la signature de la convention cadre ne présente aucun caractère obligatoire ;
- Que sur la base du recensement fait et des besoins exprimés, Touraine Vallée de l'Indre programme la formation correspondante, sous réserve d'avoir le budget et la constitution de groupe de 15 agents minimum sur la thématique ;
- Que la liste des agents à former est arrêtée par chaque commune ;
- Qu'au-delà de la convention-cadre, chaque formation programmée payante donne lieu à un devis à valider par la commune pour ses agents.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Esvres-sur-Indre, le 08 février 2022,

#signature#